

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2022- 28

Date :
15/12/2022

Objet : Nouveau plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Camargue (13)

Vote : favorable

Contexte

Concernant la Réserve Naturelle Nationale (RNN) de Camargue, l'évaluation du plan de gestion 2016-2020, prolongé jusqu'en 2022, et les grandes orientations du plan de gestion 2023-2027 ont été validées à la réunion précédente du CSRPN (Avis N°2022-24). La méthodologie suivie pour la préparation du plan de gestion 2023-2027 est celle proposée par le guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels (RNF/OFB).

Le plan de gestion est structuré autour des enjeux de conservation relatifs à 6 grands types d'écosystèmes : lagunes et laisses, sansouires, pelouses, dunes littorales à *Juniperus phoenicea*, littoral, et milieux aquatiques d'Amphise et de Badon. Cette approche met explicitement le focus sur les habitats à préserver et c'est dans ce cadre que sont considérés les différents enjeux relatifs à ces différents « habitats » et aux « espèces » associées. S'ajoutent, à ces enjeux de conservation, trois « facteurs clés de réussite » : l'ancrage territorial, l'amélioration des connaissances, et la gouvernance et le fonctionnement de la structure de gestion.

Echanges

Les membres louent la qualité et l'importance du travail réalisé dans un contexte social et économique difficile.

Le projet de plan de gestion semble bien répondre aux défis importants auxquels doit faire face la réserve, notamment ceux liés à l'élévation du niveau de la mer et au changement climatique, ceux liés aux activités agricoles sur le bassin versant du complexe lagunaire et plus particulièrement à l'artificialisation du fonctionnement hydrologique et à la pollution, ou encore d'autres problématiques comme la connaissance insuffisante, par les acteurs locaux, des enjeux de protection et du fonctionnement écologique de la réserve, l'érosion du littoral, la propagation des espèces exotiques envahissantes, la succession végétale sur les pelouses, etc.

Par ailleurs, le projet de plan de gestion apparaît sensiblement amélioré par rapport au précédent en ce qui concerne l'adéquation entre les actions proposées et les moyens disponibles. La hiérarchisation des enjeux fournit une base solide pour une adaptation éventuelle du plan d'action en fonction des ressources et opportunités. De même, le travail important réalisé pour l'identification de critères d'évaluation de l'état des écosystèmes constitue une évolution très positive.

Le programme d'actions envisagé reste ambitieux, mais il a été simplifié et réduit et chaque action répond à un objectif clair avec un ou plusieurs indicateurs de réalisation.

Il resterait cependant un travail significatif à engager sur l'amélioration de certains suivis et sur la valorisation des résultats. Enfin, la durée du futur plan de gestion pourrait être portée à 10 ans.

Avis 2022-28 : le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de plan de gestion, en soulignant la qualité du diagnostic environnemental et la pertinence des objectifs et mesures envisagés. Il recommande que les réflexions et actions sur les protocoles de suivi et les indicateurs soient approfondies, qu'un indicateur « coléoptères » sur les écosystèmes dunaires soit défini, que les collaborations entre les équipes scientifiques et la réserve soient poursuivies et que les résultats des travaux de recherche réalisés sur la réserve soient valorisés tant sur le plan scientifique que pour informer les acteurs locaux. La durée du plan de gestion pourrait être enfin portée à 10 ans.

*Votants : 23 / favorable : 23 / défavorable : 0 / abstentions : 0.

Le président du CSRPN : Patrick Grillas

